

# SENTEZ-VOUS SPORT

*C'est bien plus que du sport !*



# REGLEMENT

## LES TROPHEES SENTEZ-VOUS SPORT 2014

### Modalités d'envoi des dossiers

[sentezvousport@cnosf.org](mailto:sentezvousport@cnosf.org) | avant le 10 novembre 2014

Dossier de candidature à télécharger sur

# WWW.SENTEZVOUSSPORT.FR

REJOIGNEZ NOUS SUR : [f](#) | [t](#) SENTEZ VOUS SPORT

## **ARTICLE 1 : Organisateur**

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), association reconnue d'utilité publique par décret du 6 mars 1922, dont le siège se situe au 1, Avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris Cedex 13 (SIRET : 784 354 276 000 23) organise un concours intitulé « Les Trophées Sentez-Vous Sport » soumis à condition et accessible via le site internet : [www.sentezvousport.fr](http://www.sentezvousport.fr).

## **ARTICLE 2 : Objet des Trophées Sentez-Vous Sport**

Les Trophées Sentez-Vous Sport s'inscrivent dans le cadre de l'événement annuel national « Sentez-Vous Sport » initié par le Comité National Olympique et Sportif Français depuis 2010 pour la promotion du sport pour tous.

Ils sont fondés sur la conviction que la relation « Sport & Entreprise » est un enjeu de performance sociale et économique au service de la stratégie de l'entreprise.

La promotion de la pratique d'une activité physique et sportive est en effet un vecteur important de la démarche « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE) qui permet simultanément à l'entreprise de :

- Accroître sa performance durable ;
- Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de ses collaborateurs ;
- Renforcer le lien social et fédérer les équipes.

Les Trophées résultent d'une volonté forte du CNOSF de mettre en avant des initiatives remarquables d'entreprises, petites et grandes, qui croient en l'intégration d'une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ou mettent en œuvre des actions significatives comme, par exemple, l'embauche d'un sportif de haut-niveau.

## **ARTICLE 3 : Description des trophées**

Les Trophées Sentez-Vous Sport ont pour objectif de récompenser des réalisations /actions / pratiques /engagements relatifs au sport en entreprise dans diverses catégories.

Pour les trois catégories, deux trophées seront remis selon la taille des entreprises : moins de 250 salariés et plus de 250 salariés.

### **Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau »**

L'image véhiculée par les athlètes n'est plus seulement le but recherché par l'entreprise. La personnalité de l'athlète, ses expériences, son vécu et son profil atypique sont de véritables valeurs et compétences pouvant être mises au profit des entreprises.

Employer, recruter, former et accompagner un sportif de haut niveau, c'est miser sur une expérience unique aux multiples talents et compétences.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Entreprises et sportif de haut niveau » récompensera deux entreprises (petite et grande) qui auront placé le sportif de haut niveau au sein de leur projet et de leurs actions.

### **Le Trophée Sentez-Vous Sport « Santé & Bien-être en entreprise »**

La santé et le bien-être des collaborateurs sont devenus des enjeux stratégiques en raison de la prise en compte des conséquences probables du vieillissement progressif de la population, des politiques RSE qui doivent se traduire aujourd'hui dans des réalisations visibles et de l'impact positif des actions de prévention sur la performance de l'entreprise.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Santé et Bien-être en entreprise » récompensera deux entreprises (petite et grande) ayant mis en œuvre un projet innovant d'intégration de la pratique d'une activité physique et sportive pour renforcer le capital santé et développer le bien-être de leurs collaborateurs avec des résultats tangibles et probants.

### **Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie & Management »**

L'intégration de la pratique d'une activité physique et sportive dans l'entreprise peut être conçue comme l'une des composantes clé d'une démarche de changement stratégique et managérial qui procède d'une logique de « symétrie des attentions » dans laquelle le client et le collaborateur reçoivent la même considération pour permettre à l'entreprise de renforcer sa performance durable.

Le Trophée Sentez-Vous Sport « Stratégie & Management » récompensera les deux entreprises (petite et grande) ayant le mieux intégré la pratique d'une activité physique et sportive dans leur stratégie et/ou leur politique managériale, à des fins d'amélioration de la performance individuelle et collective.

Le jury évaluera en quoi l'action volontariste de l'entreprise a, non seulement, permis ces pratiques mais les a initiées et organisées.

### **Le Trophée Sentez-Vous Sport « Coup de cœur du jury »**

Le jury se réserve le droit, avec le Trophée Sentez-Vous Sport « Coup de cœur » de reconnaître une entité qui, quelle que soit sa taille, aurait fait preuve d'audace dans le développement de la pratique du sport en interne et/ou externe avec un projet original technologique ou impliquant un certain nombre de parties prenantes (managers, collaborateurs, fédérations sportives, club sportif, partenaires sociaux, organismes de santé-prévoyance...).

Un seul trophée « Coup de cœur du jury » sera attribué.

## ARTICLE 4 : Conditions de participation

Les trophées Sentez-Vous Sport sont ouverts à toutes les structures publiques ou privées quels que soient leur taille et leur secteur d'activité : entreprises, collectivités territoriales, associations sportives, administrations, les membres de Sentez-Vous Sport...

Les entités doivent être implantées totalement ou partiellement sur le territoire français (DOM TOM inclus).

La participation est gratuite.

Les entités au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier de candidature.

**Sont exclus** : les personnalités du jury, les entités qui remettront un trophée, les partenaires et mécènes de Sentez-Vous Sport, les partenaires du CNOSF ainsi que ceux du Comité international Olympique.

La participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## ARTICLE 5 : Modalités de participation

Le dossier est à télécharger en ligne sur le site [www.sentezvousport.fr](http://www.sentezvousport.fr) et à nous envoyer **AVANT le 10 novembre 2014** :

- par email à l'adresse [sentezvousport@cnosf.org](mailto:sentezvousport@cnosf.org)
- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Comité National Olympique et Sportif Français  
TROPHEES « Sentez-Vous Sport »  
1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 PARIS

## ARTICLE 6 : Les critères de sélection des dossiers

Les projets sélectionnés seront jugés selon trois grands critères :

- **L'originalité** des actions et leur aspect innovant
- **L'efficacité** du dispositif et les résultats obtenus
- **L'exemplarité** : accessibilité au plus grand nombre, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité.

## ARTICLE 7 : Calendrier

- **Lancement des Trophées** : juillet 2014
- **Date limite de dépôt du dossier** : 31 octobre 2014. Seuls les dossiers reçus à temps et comportant tous les éléments requis seront étudiés
- **Instruction des dossiers** : le jury des Trophées se réunira en novembre 2014
- **Annnonce des résultats et remise des prix** : le résultat de la délibération du jury sera annoncé lors de la cérémonie de remise des Trophées le 16 décembre 2014 à Paris à l'occasion de la retransmission sur l'Equipe 21. Cette manifestation rassemblera des acteurs du monde de l'entreprise et du monde sportif.

## **ARTICLE 8 : Utilisation des documents transmis par les participants**

Les participants autorisent le CNOSF à exploiter les documents transmis et présentés dans le cadre du présent concours à des fins de valorisation et de promotion des Trophées.

Les participants garantissent être titulaires des droits de propriété intellectuelle attachés à ces documents permettant la reproduction et la représentation de ceux-ci par le CNOSF.

A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers pouvant détenir des droits sur les documents transmis et assument la charge des éventuels paiements en découlant.

## **ARTICLE 9 : Liste des prix pour les lauréats**

- Des places gratuites pour assister à un événement sportif.
- Une opération de communication au sein de l'entreprise avec l'un des sportifs ambassadeur de Sentez-Vous Sport.
- Un article dans la revue « Personnel » de l'ANDRH ainsi qu'un abonnement gratuit d'un an
- Un encart presse annonçant les résultats des Trophées dans le journal l'Equipe

## **ARTICLE 10 : Limitation de responsabilité**

Le CNOSF ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit.

Le CNOSF ne serait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait le bon déroulement du concours ;
- en cas de défaillance du réseau postal ;
- en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ;

## **ARTICLE 11 : Modification des dates du concours**

Le CNOSF se réserve le droit d'annuler le présent concours, d'en réduire ou d'en prolonger la durée, de le reporter ou d'en modifier les conditions, sans que celui-ci ne soit tenu responsable de quelque manière que ce soit.

## **ARTICLE 12 : Loi « Informatique et Libertés »**

Les informations recueillies dans le cadre du présent concours font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à un usage interne du CNOSF.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression concernant les informations qui sont contenues dans le dossier de candidature, en s'adressant à : CNOSF / SVS - 1, avenue Pierre de Coubertin 75013 PARIS – email : sentezvousport@cnosf.org

## ARTICLE 13 : Composition du jury

### Président du jury

#### Daniel COSTANTINI



*Consultant radio lors des grandes compétitions de handball, il a débuté sa carrière en menant à la fois une carrière d'athlète et une carrière d'enseignant. Entraîneur du Stade Marseillais Université Club (SMUC) puis de l'équipe de France masculine de handball, il se construit un des plus beaux palmarès du handball mondial.*

*Technicien d'exception, fédérateur d'individualités brillantes ou caractérielles, animateur éclairé, Daniel Costantini a pris du recul sur sa carrière au plus haut niveau après avoir été sacré trois fois champion de France en tant que joueur et deux fois, champion du monde de handball, en tant qu'entraîneur.*

*En parallèle de ses missions de consultant, il intervient auprès d'entreprises pour des conseils en gestion des ressources humaines (près de 400 interventions), et rédige des ouvrages mettant en parallèle le monde du sport et celui de l'entreprise.*

### Membres du jury

- **M. Claude BEBEAR**, Président d'Honneur d'AXA
- **M. Izy BEHAR**, Président de l'European Association People Management
- **M. Charles-Henri BESSEYRE DES HORTS**, Professeur associé HEC Paris
- **Mme Clara GAYMARD**, Présidente de General Electric France
- **M. André GRIMALDI**, Professeur et diabétologue à la Pitié-Salpêtrière
- **Mme Claude HUE**, Présidente de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et ex-DRH EDF-GDF
- **M. Bruno MARTINI**, Directeur sportif du PSG Handball
- **M. Jean-Pierre MOUGIN**, Vice-président du CNOSF en charge de l'emploi, la formation, la qualification
- **Mme Isabelle SEVERINO**, Présidente de la Commission des Athlètes de Haut Niveau du CNOSF
- **M. Xavier SPENDER**, Président L'Equipe 24/24
- **M. Michael TAPIRO**, Directeur de la Sport Management School
- **M. Patrice VENAULT**, Président Directeur Général de SIDAMO

## ARTICLE 14 : Clause de confidentialité

Les membres du jury sont tenus au respect de la confidentialité sur les données concernant l'entreprise ou les salariés dont ils auront connaissance au cours du processus d'examen des dossiers.

## ARTICLE 15 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'application et à l'interprétation du règlement sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.